

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES MINEURS VICTIMES DE VIOLENCES SEXUELLES - (N° 3721)

AMENDEMENT

N ° CL31

présenté par

Mme Gaillot, Mme Bagarry, Mme Battistel, M. Chiche, Mme Forteza, M. Julien-Laferrière et
M. Orphelin

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 4, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.